

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE CENTRAFRICAINE RELATIVE A LA SUSPENSION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DES INSTANCES INTERNATIONALES DE L'ITIE

Nous, organisations de la société civile centrafricaine, réunies en assemblée générale du 13 au 14 mai 2013 ;

Informées par le Gouvernement de la suspension de la RCA des instances internationales de l'ITIE ;

Conscientes du rôle qu'elles ont joué pour la mise en œuvre rapide des principes et critères de l'ITIE, ayant permis à la RCA d'être déclarée pays conforme à l'ITIE le 1^{er} mai 2011 ;

Convaincues de l'importance de l'ITIE dans la divulgation des revenus du secteur des industries extractives et forestières d'une part et le rôle que joue cette initiative dans la lutte contre la corruption d'autre part ;

Reconnaissantes que l'ITIE-RCA offre un cadre de débat et d'information sur les ressources extractives et forestières ;

Convaincues de la volonté politique des nouvelles autorités à respecter les termes et l'esprit des accords de Libreville et de N'djamena ;

Convaincues de l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE et sa volonté politique à faire de la transparence le mode de gestion des ressources des secteurs extractifs et forestiers en RCA ;

Résolues à poursuivre la campagne pour la transparence dans les industries extractives et forestières en RCA ;

DEMANDONS

I. AU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

- D'adresser une requête de levée de suspension au Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale, en respectant les exigences formulées notamment l'élaboration d'un nouveau plan d'action et la publication du rapport ITIE 2011 ;
- De poursuivre le processus de sécurisation du pays pour permettre aux organes de l'ITIE-RCA de bien fonctionner ;
- De renouveler les membres des organes du Conseil National et du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA,
- De renforcer la capacité des membres de la société civile en matière de l'ITIE,
- De redynamiser les activités des Comités Préfectoraux de l'ITIE-RCA.

II. AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE INTERNATIONALE

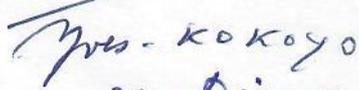
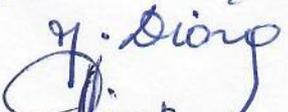
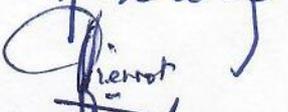
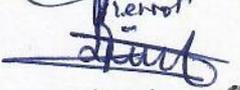
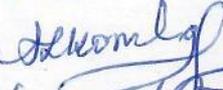
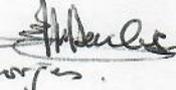
- De prendre acte de la volonté politique du gouvernement manifestée au cours de l'Assemblée Générale des organisations de la société civile tenue du 13 au 14 mai 2013 à

Bangui afin de lever la mesure de suspension prononcée contre la République Centrafricaine le 10 avril 2013 ;

- De poursuivre la coopération avec la République Centrafricaine en matière de l'ITIE,
- De renforcer la capacité des organisations de la société civile en matière de l'ITIE.

Fait à Bangui, le 14 mai 2013

Ont signé :

1. Pour l'Association des Magistrats 
2. Pour la LCDH.  KIZINGUERE Alain  Yves-KOKOYO
3. Pour le CNA-HD IRCA Mathieu DIORO  Y. Dioro
4. Pour la CTC / Syndicat DOYAME-NGAZITH  Pierreot
5. Pour l'OFCA Mme BONGOÏBA Anniek  ~~Stuart~~
6. Pour le SYNAES M. KENQUËTONA Bertrand  Bertrand
7. Pour la LIGUE ISLAMIQUE DE CENTRAFRIQUE AHMED 
8. Pour l'Union des musulmans de Centrafrique Elhadj MOUSSA Bando 
9. Pour l'OSLP Mme Loukouzou Madeleine 
10. Pour la CSTC N. DENGUE Edmond 
11. Pour le GSTC. KONGOUSSA Y. Vincent 
12. Pour l'ANECA. M. Fiacre. KOMBOM 
13. Pour FRAD NGONIWO Breudonné 
14. Pour l'Observatoire Centrafricain de la Combustion - DEMBA Georges 
15. Pour la CEI PPP FEZOUNA Sylvain F. 
16. Pour les organisations des droits de l'homme  J.J. MATHAMALE C.F.
17. Coalition Publique que vous payez - RCA  Joseph BINDJINI